

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000.*

**Séance publique du 21 juin 2016**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 21 juin 2016

D/2016-009

Aujourd'hui, mardi 21 juin 2016 à 10 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, BOISSEAU et LIRE et Monsieur LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Etaient excusés :

Mesdames JAMET, POITREAU, LABORDE DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC, BRASSEUR et PRADELS

Avait donné pouvoir :

Madame POITREAU à Madame MARCHAND

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2016

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20160621-02016\_009-DE

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

**D-2016/009**

*Compte Administratif de la Présidente pour  
l'exercice 2015 - Approbation*

Madame Régine MARCHAND, Vice-Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour l'exercice 2015 a été arrêté le 31 décembre 2015. Concernant l'exercice 2015, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14. Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC présenté par la Présidente pour l'exercice 2015 est approuvé.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de l'Administrateur des Finances Publiques qui fait l'objet d'une autre délibération.

**Article 2 :**

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2015 du budget principal du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	866 937,64 €	17 118 391,61 €	17 985 329,25 €
DEPENSES	1 218 533,10 €	16 423 916,58 €	17 642 449,68 €
Résultat de clôture	- 351 595,46 €	+ 694 475,03 €	+342 879,57 €
Résultat net = résultat cumulé depuis la création de la collectivité	1 314 875,87 €	1 088 140,19 €	2 403 016,06 €

D'où il résulte :

- Un résultat brut de fonctionnement de l'exercice de 694 475,03 € ;
- Et un besoin de financement d'investissement de 351 595,46 € ;
- L'excédent global s'élève à 342 879,57 €.

Et donc, les résultats nets s'élèvent à :

- Le résultat net de fonctionnement s'élève à 1 088 140,19 € ;
- Le résultat net d'investissement s'élève à 1 314 875,87 € ;
- L'excédent net de clôture pour le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC s'élève à 2 403 016,06 €.

**Adopté :**

Voix pour : 5

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le

21/06/2016

Madame Régine MARCHAND,

Vice-Présidente